L'Appariteur

- Brèves du Conseil & Autres Informations Communales -

COMMUNE de FRÉDÉRIC - FONTAINE / ZACLY MULTIMEDIA - NUMÉRO 52 - Lundi 11 Décembre 2023.

☎ 03.84.63.10.41 - Site : www.frederic-fontaine.fr - Mail : frederic-fontaine.mairie@wanadoo.fr

⇨ Réunion du CONSEIL MUNICIPAL - Lundi 11 Décembre 2023 (20 h) :

Membres présents : SCHIESSEL Vincent (maire), CHIPEAUX Bernadette (1er adjoint), PERRIN Jean-Pierre (2ème adjoint), CHERRIER Thierry, ERNESTI Ghislaine, MATOSEVIC Armelle (secrétaire de séance), TOURNIER Roland.

Ont donné pouvoir : BREGER Valérie.

Absent : MASMEJEAN Grégory.

ADMISSION NON VALEUR :

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à divers impayés sur le budget assainissement et sans possibilités de recouvrement, à la demande de la trésorerie, il convient de procéder à l'admission en non-valeur un montant de 53,19 €. Après en avoir délibéré, le Conseil décide l'admission en non-valeur de la somme de 53,19 €.

EXTENSION DU RESEAU D'ELECTRICITE ET DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ECLAIRAGES PUBLICS :

Le Maire expose qu'il y a lieu de réaliser une extension du réseau de distribution publique d'électricité Chemin du Moulin des Battants, relevant de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère. Pose de lampadaires solaires Chemin du Cimetière (1) et Rue de la Glycine (2).

Il précise que ces travaux sont à coordonner à des travaux sur l'installation d'éclairage public et de communications électroniques relevant de compétences optionnelles du SIED 70 et propose d'en mandater la maîtrise d'ouvrage à ce syndicat.

Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré approuve le programme des travaux présentés et demande au SIED 70 sa réalisation.

DEMATERIALISATION DES ACTES EN PREFECTURE :

Le Maire informe le Conseil que la collectivité est tenue de délibérer sur le principe de dématérialisation des actes en préfecture. La commune doit passer une convention avec la préfecture et passer un marché avec un tiers de télétransmission. L'opérateur retenu est la société OMIKLES qui est homologuée par le ministère de l'intérieur.

De plus, il convient d'acquérir un certificat de signature électronique sécurisé auprès de la société CERTEUROP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le principe de dématérialisation des actes.

VALIDATION DEVIS :

Monsieur le Maire propose au Conseil de réaliser des travaux de raccordement de tout à l'égout. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise COLEY Fabrice.

En outre, le Conseil Municipal décide de l'achat de lampadaires solaires.

INFORMATIONS DIVERSES :

* **La déchetterie de Champagney** est ouverte au public selon les horaires suivants : Mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h - Samedi de 9h à 18h. Se munir de sa carte d'accès.

* Retrouvez régulièrement les informations communales en direct en téléchargeant l'application gratuite « **PanneauPocket** » sur votre Smartphone ou en consultant le site **www.frederic-fontaine.fr**.

* **NOËL 2023 :** La Fête de Noël aura lieu à la salle des Association avec les Enfants (de la naissance au CM2) le samedi 16 décembre entre 15 h à 17 h.

Pour les Anciens (âgés de 70 ans et plus), un moment convivial est proposé le vendredi 15 décembre prochain à 18 h 30. Ce sont 26 Anciens et 32 Enfants qui seront concernés par les cadeaux et colis.

* Un panneau sera installé vers le monument aux morts dans le cadre de la mise en place de la **« Route de la 1ère DFL »** (Première Division Française Libre qui a libéré le village).

*** SMICTOM :** Pour les sacs jaunes, seront désormais attribués 2 rouleaux par personne et par an (payant au-delà) et 50 sacs kraft par an. Pour les déchets ménagers, 9 levées annuelles (au lieu de 12 actuellement). De plus, le nombre de passages en déchetterie est limité à 24 par an.

***** La Municipalité décide de l'attribution d'une **subvention d'installation** au salon de coiffure « Sur un coup de tête ».

SMICTOM : JOURS de COLLECTE

⇨ **DÉCHETS MÉNAGERS (bac gris) : les mardis des semaines B (paires)** : 26 décembre.
⇨ **DÉCHETS RECYCLÉS (sacs jaunes) : les lundis des semaines A (impaires)** : 18 décembre.

TERRILVOLTAIQUE de Ronchamp et de Magny-Danigon :

Un projet de parc photovoltaïque sur un ancien terril situé sur les communes de Ronchamp et de Magny-Danigon va voir le jour en 2024. Ce projet ouvre la possibilité aux citoyens soucieux de la transition énergétique de participer au capital.

Un collectif citoyen « Rahin Coop Energies » vient de se créer dans ce but. Il a aussi pour objectif de créer un groupement citoyen pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des particuliers.

Si vous vous questionnez ou êtes intéressés par ces projets, vous pouvez prendre contact par mail : rahincoopenergie@gmail.com.

⇨ **ÉTAT CIVIL :** Décès de M. Gérard POISSONNIER, à Trévenans le 12 novembre 2023 à l'âge de 53 ans. Le Conseil Municipal présente ses condoléances à toute la famille.

⇨ **PALMARÈS du FLEURISSEMENT pour 2023 :** la commune confirme son **label national 3 Fleurs « Villes & Villages Fleuris »**. En outre elle se classe **3ème (catégorie moins de 500 habitants) au concours de la « Route des Villages Fleuris »**. Merci aux bénévoles et bravo à tous pour les efforts du quotidien.

⇨ **MAIRIE :** Le secrétariat sera fermé du **jeudi 21 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024**.